

l'enseignant

L'école libératrice



SE-UNSA ACADEMIE DE REIMS

INFORMATIONS UTILES Psy-EN admis au nouveau concours



Vous venez d'être reçu au concours Psy-EN, le SE-UNSA vous en félicite et vous souhaite la bienvenue dans notre académie.

Notre équipe militante suivra votre entrée dans le métier et votre formation.

N'hésitez pas à nous contacter pour poser toutes vos questions : ac-reims@se-unsas.org

Voici les dernières informations dont nous disposons.

Nouveau statut, nouvelles modalités de recrutement, formation approfondie

Dans le cadre de la modernisation des métiers de l'Éducation nationale, un corps unique de psychologues de l'Éducation nationale (PsyEN) vient d'être créé. Psychologue est une profession réglementée par la loi du 25 juillet 1985 qui exige la possession des diplômes définis par le décret du 22 mars 1990. Les candidats doivent avoir effectué l'intégralité de leur cursus de formation en psychologie, de la licence au master.

Un recrutement par concours

Le recrutement des PsyEN s'effectue par concours externes, concours internes et troisième concours comportant chacun une voie ouvrant sur la spécialité « éducation, développement et apprentissages » (EDA) et une voie ouvrant sur la spécialité « éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle » (EDO).

L'année de stage

Les textes officiels sur le programme de l'année de stage et sur le tutorat ne sont pas encore publiés.

Les informations qui suivent s'appuient sur la note de cadrage élaborée lors des travaux ministériels du « GT14 », actée par le directeur de cabinet de la ministre de l'Éducation nationale, de l'enseignement et de la recherche.

Les lauréats doivent justifier de leurs diplômes en psychologie. S'ils n'ont pas les titres requis pour faire usage professionnel du titre de psychologue, ils gardent le bénéfice de leur réussite au concours pendant une année scolaire.

Le SE-Unsa est le seul syndicat qui demande que le numéro Adeli soit contrôlé car la loi l'impose au plus tard, dans le mois qui suit le début de l'exercice. Ce numéro s'obtient auprès des Agences régionales de santé, sur présentation des originaux des diplômes.

Les lauréats du concours PsyEN, psychologues en titre, deviennent fonctionnaires stagiaires. Ils sont affectés dans l'un des centres de formation de PsyEN (Paris, Aix-Marseille, Rennes, Lille, Bordeaux, Lyon, Nancy).

Pendant une année scolaire, ils suivent un stage statutaire qui consiste en une formation professionnalisante comportant trois temps distincts alliant formation théorique, formation méthodologique et pratique accompagnée. Ils rédigent un mémoire professionnel.

Sans préjuger de l'organisation de l'année (stage massé ou filé), la répartition envisagée repose sur les volumes horaires suivants :

Temps de formation en Espé de 96 heures, soit 4 semaines. Il est commun aux deux spécialités et est destiné à organiser des moments d'échanges avec les stagiaires enseignants, CPE et enseignants spécialisés.

Temps en centre de formation de 336 heures soit 14 semaines. Les stagiaires doivent à la fois participer à des séquences de formation communes aux deux spécialités et à des séquences spécifiques à chacune d'entre elles. Ce temps inclut une période d'immersion en milieu professionnel périphérique d'une durée de 48 heures -soit 2 semaines (par exemple en secteur médico-social, PJJ...) afin de parfaire sa connaissance des partenaires avec lesquels il sera appelé à coopérer.

Stage en CIO ou en Rased selon la spécialité, de 336 heures soit 14 semaines. Il prend la forme d'une pratique professionnelle accompagnée sous la responsabilité d'un psychologue tuteur qui par une aide individuelle, permet au PsyEN stagiaire de mieux prendre en compte les contraintes du milieu scolaire et favorise son intégration dans l'institution. Ce stage peut être adapté pour tenir compte du parcours professionnel antérieur du stagiaire.

Rédaction d'un mémoire professionnel de 96 heures soit 4 semaines.

Pendant l'année de stage, sur la base d'un thème défini en concertation entre l'Espé, le centre de formation, le tuteur et le stagiaire, ce dernier conçoit et propose un projet de mémoire portant sur une problématique professionnelle associée à des connaissances théoriques enrichies de sa pratique. Il fait partie de l'évaluation globale de l'année de stage et participe à l'obtention de la certification du stagiaire.

Où trouver des informations ?

Notre organisation syndicale est depuis longtemps attachée à la mission de psychologue de l'éducation Nationale et a été partie prenante dans l'évolution du nouveau statut.

Vous retrouverez sur notre site national, un ensemble d'informations dédiées aux Psychologues.

<http://enseignants.se-unesa.org/-Psy-Copsy->



En particulier les derniers articles parus :

- <http://enseignants.se-unesa.org/Le-MEN-doit-contrôler-le-titre-de-ses-PsyEN>
- <http://enseignants.se-unesa.org/Le-referentiel-de-connaissances-et-de-compétences-des-PSYEN-est-publie-au>

Nos coordonnées :

SE-UNSA Académie de REIMS
Maison des syndicats – 15 boulevard de la Paix (rez de chaussée)
BP 30149 – 51055 REIMS cedex

ac-reims@se-unesa.org

<http://sections.se-unesa.org/reims/spip.php?rubrique195>

Pour adhérer : <http://www.se-unesa.org/adh/index.html>

